



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA FRANCE ET LA RÉOLUTION DES LITIGES INTERNATIONAUX

MÉMENTO DE DROIT

La France occupe une place de premier plan pour la résolution des litiges internationaux grâce à la présence d'un écosystème juridique fruit d'une longue tradition universitaire et judiciaire, à l'activité d'entreprises de taille mondiale et à son rôle majeur comme place d'arbitrage international. Ses institutions indépendantes et efficaces ainsi que sa population juridique d'une très grande diversité culturelle et ouverte sur le monde fondent sa singularité.

Un juge indépendant et hautement qualifié

Les parties à un litige international recherchent un juge offrant toutes les garanties d'indépendance, vis-à-vis du pouvoir politique comme des intérêts économiques, et de neutralité par rapport à la nationalité des parties. La France est l'un des pays dans le monde bénéficiant d'un système judiciaire indépendant et impartial. Cette indépendance de la justice résulte de la séparation des pouvoirs consacrée par la Constitution de 1958, mais aussi des garanties statutaires qui mettent les magistrats à l'abri des pressions ou menaces qui pourraient peser sur leur faculté de juger. Par ailleurs, la Convention européenne des droits de l'homme consacre l'impartialité du juge, qui désigne l'absence de préjugés qui doit le caractériser.

Les institutions et le personnel judiciaires et juridiques français bénéficient d'une formation d'excellence et d'un corpus doctrinal exceptionnellement riche. Les magistrats français reçoivent une formation initiale et continue de haut niveau et sont soumis à une déontologie stricte renforcée en 2016 par la mise en place d'un dispositif de prévention des conflits d'intérêts.

Des règles de procédure efficaces

Les règles françaises de procédure répondent aux besoins des contentieux internationaux, notamment en matière d'administration de la preuve, d'organisation des audiences et de maîtrise de la durée des procès. Elles assurent la qualité, l'efficacité et la prévisibilité du règlement du litige.

La procédure française offre, par exemple, des moyens efficaces pour rassembler les preuves nécessaires au procès, dans un délai rapide, de façon ciblée et sans générer les coûts de la *discovery* anglo-saxonne qui oblige les parties à un procès à divulguer toutes les pièces se trouvant en leur possession, qu'elles leurs soient favorables ou défavorables. Elle protège le secret des affaires tout en assurant la discussion contradictoire des preuves.

Les parties sont spontanément associées par le juge à l'organisation du procès qui se fait avec leur accord.

Les directions juridiques

La présence en France d'entreprises mondiales a facilité la constitution d'équipes de juristes internationaux, représentant la diversité des cultures juridiques. Ces juristes nourrissent cet écosystème par leur expérience multijuridictionnelle.]

Le barreau de Paris

Le plus ancien barreau du monde regroupe 30 000 avocats pratiquant une très grande variété de matières et très largement ouverts à l'international : plus de 3 000 sont inscrits dans un barreau étranger et pratiquent d'autres droits que le droit français, tels que, entre autres, la Common Law et le droit OHADA.]

L'université

Une tradition ininterrompue de neuf siècles de réflexion fait de l'université française l'un des hauts lieux de la pensée juridique. Ses juristes sont à l'origine du droit civil qui prévaut dans le monde et ont également contribué de façon décisive à l'élaboration d'un droit européen.]

La cour d'appel de Paris

Héritière depuis le Moyen Âge de la grande tradition judiciaire française, la cour d'appel de Paris est l'une des juridictions les plus respectées du monde civiliste. Tranchant les recours en matière d'arbitrage, elle a apporté une contribution décisive au droit français de l'arbitrage et jouit dans le monde d'une grande réputation.]

Le tribunal de commerce de Paris

Fondé au XVI^e siècle pour régler les litiges du commerce, le tribunal de commerce de Paris est composé de juges issus de la vie des affaires, sensibles à ses impératifs et familiers des enjeux économiques.]

L'ouverture internationale de Paris

L'existence à Paris de plusieurs centres d'arbitrage internationaux de réputation mondiale, ainsi que la qualité du droit français de l'arbitrage international, l'expertise de la cour d'appel de Paris en matière de recours contre les sentences arbitrales sont des atouts majeurs de la France en matière de résolution des litiges internationaux.

La présence d'entreprises de taille internationale réunit à Paris une population de juristes intervenant dans un environnement mondialisé, souvent formés dans une langue ou un système juridique différents. Des cabinets d'avocats internationaux et un barreau comptant une forte proportion d'avocats étrangers ou disposant d'une inscription dans un barreau étranger participent pleinement à cette activité économique ouverte sur le monde. Les notaires apportent leur concours en sécurisant les opérations d'une clientèle internationale très active. Paris dispose ainsi de spécialistes multiculturels, polyglottes et intégrés. La richesse de cet écosystème permet à la capitale française de traiter des conflits dans une grande diversité de droits et de langues.

Berceau de la culture civiliste, la France bénéficie d'un grand rayonnement sur tous les continents : les grands auteurs français comme la jurisprudence française sont une source d'inspiration et d'interprétation à travers le monde. La francophonie ouvre les portes de la justice française aux entreprises francophones à la recherche d'un système judiciaire offrant des garanties d'efficacité et d'indépendance. L'engagement pluriséculaire de la France pour les droits de l'homme donne, par ailleurs, à sa justice une ouverture universelle.

En outre, l'appartenance de la France à l'Union européenne assure l'automatisme de l'exécution des décisions rendues en France sur tout le territoire de l'Union.

Les chambres commerciales internationales

La justice commerciale française représente un système efficace pour les acteurs du commerce : la justice y est rendue en première instance par des juges issus de la vie des affaires, pragmatiques et qualifiés pour appréhender les enjeux économiques. En appel, les magistrats jouissent d'une solide expérience en droit des affaires et bénéficient d'une formation de haut niveau en droit du commerce international.

En 2018, la France a renforcé son dispositif judiciaire pour traiter les litiges commerciaux internationaux en mettant en place la chambre internationale de la cour d'appel de Paris. Celle-ci vient compléter le dispositif en ajoutant un deuxième degré de juridiction spécialisé à la chambre internationale du tribunal de commerce de Paris, qui a fait ses preuves depuis 25 ans.

Les juges de ces deux degrés de juridiction sont sélectionnés pour leur expérience et leurs compétences dans les litiges internationaux.

La récente adaptation de la procédure de ces chambres internationales rejoint les attentes des acteurs du commerce international puisqu'elle permet l'usage de l'anglais, si les parties le souhaitent, à toutes les étapes de la procédure, les auditions des parties, témoins et experts et associe les parties à l'organisation du procès et à la définition du calendrier.

Dès leur création, les chambres commerciales internationales de la cour d'appel de Paris et du tribunal de commerce de Paris sont apparues comme des dispositifs particulièrement efficaces et innovants pour régler les litiges du commerce international. L'existence de ces chambres renforce encore l'attractivité de la place de Paris.

CCI

Installée à Paris depuis sa création en 1919, la Chambre de commerce internationale (CCI ou ICC en anglais) est l'organisation mondiale des entreprises. Elle joue un rôle de leader dans l'élaboration des règles du commerce international et dans la diffusion de bonnes pratiques. La résolution des litiges est l'un de ses trois domaines d'intervention. |

Le développement des modes alternatifs de règlement des litiges

Siège de la Chambre de commerce internationale, Paris est la place qui a connu le plus grand nombre d'arbitrages. Cette position est confortée par l'activité de plusieurs centres de dimension mondiale et le choix de Paris comme siège d'arbitrages sous l'égide de règlements étrangers (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, London Court of International Arbitration...). Grâce à cette activité, Paris dispose de longue date d'une culture favorable aux modes alternatifs de règlement des litiges.

Aux côtés de l'arbitrage, de nombreux centres de médiation se sont développés et tiennent une place importante dans la résolution des conflits commerciaux. La pratique de la médiation internationale, judiciaire mais surtout conventionnelle, s'est développée à Paris dans un environnement juridique et économique favorable avec le soutien du juge français.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
www.diplomatie.gouv.fr
- **Ministère de la Justice**
www.cours-appel.justice.fr/paris/presentation-des-chambres-commerciales-internationales-de-paris-ccip
- **Chambre de commerce internationale**
www.icc-france.fr/#
- **JUSCOOP**
La plateforme numérique de diffusion des actions françaises de coopération juridiques et judiciaires
www.juscoop.org/

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères remercie l'association Paris Place de Droit pour la rédaction de ce document.

© MEAE - Octobre 2020

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international
Direction du développement durable
Mission de la gouvernance démocratique

Conception & réalisation : Direction de la communication et de la presse

Impression : Service reprographie de La Courneuve – DIL/MEAE